



Syndicat CGT des Fonctionnaires et Agents Territoriaux de la Mairie de Longwy

# APPEL À LA MOBILISATION GÉNÉRALE

Longwy, le 05 octobre 2022

Suite au conflit social qui s'enlise, nous vous informons avoir déposé un préavis de grève de 0h à 24h pour les journées des mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 octobre 2022 couvrant l'ensemble des agents de la Mairie de Longwy et du CCAS afin de leur permettre de participer aux actions revendicatives à Longwy.

Nous appelons l'ensemble du Personnel de la Ville et du CCAS à rester mobilisé comme nous l'avons fait depuis le début du mouvement.

En effet, c'est l'union qui fait la force et c'est TOUS ENSEMBLE que nous nous ferons entendre et que nous gagnerons.

Nous décidérons, **collectivement**, des actions revendicatives à mener et nous en définirons les modalités au fur et à mesure.

*La collecte de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène reste ouverte afin de venir en aide à nos collègues les plus en difficulté.*

*Toute personne souhaitant alimenter cette collecte ou pouvoir en bénéficier doit se rapprocher des représentants syndicaux CGT de la mairie.*

Les revendications que nous portons en détail sont les suivantes :

- Rembourser les retenues sur salaires effectuées concernant des maladies de l'année 2021 et 2022 ;
- Abroger le système d'absentéisme dans le dispositif RIFSEEP dès maintenant donc sans attendre la clause de revoyure prévue en 2023 ;
- Revoir la répartition des catégories ;
- Expliquer clairement et précisément l'appartenance des agents à telle ou telle catégorie ;
- Fournir des repas de qualité – et en nombre suffisant – pour les enfants qui mangent dans les cantines de la Ville de LONGWY ;
- Enquêter sur le non-respect des régimes alimentaires de certains enfants qui mangent dans les cantines de la Ville de LONGWY ;
- Mettre le chauffage à 18 degrés dans l'ensemble des bâtiments scolaires (écoles maternelles et écoles primaires) ;

- Respecter le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et ses prérogatives ;
- Présenter le Document Unique avec les mises à jour annuelles afin de respecter les articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail ;
- Débuter la mission prévue et validée par le CHSCT sur les risques psychosociaux ;
- Présenter les rapports annuels 2020 et 2021 sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (rapport RASSCT) afin de respecter l'article 49 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;
- Présenter le Registre des Dangers Graves et Imminents afin de respecter l'article 5-3 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;
- Présenter le dernier Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail afin de respecter l'article 49 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Nous réitérons, encore une fois, notre demande auprès de l'Autorité Territoriale de pouvoir ouvrir les négociations si toutefois il le souhaite.

Car lorsque l'on prévient dès le mardi matin que la crèche sera fermée le jeudi et le vendredi toute la journée (*c'est ce qu'il s'est passé ce mardi 04 octobre 2022*) alors que le soir même était fixée la réunion de négociation suite au préavis déposé, cela ne témoigne pas de la volonté de vouloir sortir de la crise.

Le contraste est quand même saisissant lorsque l'on voit l'attention et le respect que nous a porté Monsieur le Sous-Préfet lorsque nous l'avons rencontré vendredi dernier et notre propre "Patron" et ses pressions autoritaires.

**Jamais nous ne céderons à ses tentatives d'intimidation !!**

**ALORS ON NE LACHE RIEN,  
ON COMPTE SUR VOUS,  
  
RESTONS MOBILISÉS, RESTONS SOLIDAIRES,  
  
REJOIGNEZ-NOUS POUR CELLES ET CEUX QUI NE  
L'ONT PAS ENCORE FAIT,  
  
ET ENSEMBLE,  
  
LUTTONS  
  
POUR LA SAUVEGARDE DE NOS ACQUIS ET OBTENIR  
DES DROITS NOUVEAUX**